

Original : anglais

date : 13 mai 2022

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Quarante‑deuxième session**

**Genève, 9 – 13 mai 2022**

Résumé présenté par le président

# Point 1 de l’ordre du jour : ouverture de la session

1. La quarante‑deuxième session du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (ci‑après dénommé “SCCR” ou “comité”) a été ouverte par Mme Michele Woods (OMPI), qui a assuré le secrétariat de la session. M. Aziz Dieng a assuré la présidence et M. Peter Labody et M. Owen Ripley ont assumé les fonctions de vice‑présidents.

# Point 2 de l’ordre du jour : adoption de l’ordre du jour de la quarante‑deuxième session

1. Le comité a adopté le projet d’ordre du jour (document SCCR/42/1 Prov.).

# Point 3 de l’ordre du jour : élection des membres du bureau

1. Le comité est convenu d’élire M. Aziz Dieng (Sénégal) comme président à compter du 9 mai 2022, jusqu’au début de la première réunion du SCCR qui se tiendra en 2023. M. Owen Ripley (Canada) a été élu vice‑président durant cette même période. Le comité est également convenu d’élire M. Owen Ripley comme président à compter du début de la première réunion du SCCR qui se tiendra en 2023, jusqu’au début de la première réunion du SCCR qui se tiendra en 2024. M. Aziz Dieng a été élu vice‑président durant de cette même période. Le comité est également convenu d’élire M. Peter Labody (Hongrie) comme vice‑président à compter du 9 mai 2022, jusqu’au début de la première réunion du SCCR qui se tiendra en 2024.

# Point 4 de l’ordre du jour : accréditation de nouvelles organisations non gouvernementales

1. Le comité a approuvé à cette occasion l’accréditation en qualité d’observatrices ad hoc aux sessions du SCCR des organisations non gouvernementales ci‑après, mentionnées dans l’annexe du document SCCR/42/2 Rev. :
* Fundacja “Centrum Cyfrowe”;
* Global Expert Network on Copyright User Rights;
* Intellectual Property Institute (IPI);
* Red en Defensa de los Derechos Digitales, A.C. (R3D);
* Sociedad Argentina de Gestión de Actores e Intérpretes (SAGAI);
* Emirates Reprographic Rights Management Association (ERRA).

# Point 5 de l’ordre du jour : adoption du projet de rapport de la quarante et unième session

1. Le comité a approuvé le projet de rapport de sa quarante et unième session (document SCCR/41/10). Les délégations et les observateurs ont été invités à envoyer au Secrétariat, d’ici au 31 juillet 2022, les éventuelles observations sur leurs déclarations, à l’adresse copyright.mail@wipo.int.

# Point 6 de l’ordre du jour : protection des organismes de radiodiffusion

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web consacrée à la quarante‑deuxième session du SCCR, à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=69311>.
2. Après les déclarations des délégations, le “Projet révisé de texte pour le Traité de l’OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion” (document SCCR/42/3) a été présenté par le vice‑président M. Peter Labody et le facilitateur M. Jukka Liedes, avec les commentaires du facilitateur M. Hezekiel Oira. Le comité a accueilli favorablement le texte et a engagé une discussion et une séance de questions‑réponses avec les présentateurs à son sujet.
3. Le comité est convenu que le président, en concertation avec les vice‑présidents et les facilitateurs, réviserait le document SCCR/42/3 sur la base des commentaires, des suggestions et des questions des délégations, pour un examen plus approfondi à la quarante‑troisième session du SCCR. Les délégations ont été invitées à envoyer, d’ici au 13 juillet 2022, leurs éventuelles observations à l’adresse copyright.mail@wipo.int.
4. Le comité s’est penché sur la question de savoir s’il conviendrait de tenir une session technique spéciale consacrée à ce point de l’ordre du jour avant la fin de 2022. Cette proposition n’a pas fait l’objet d’un consensus. Le comité a convenu de tenir deux sessions ordinaires du SCCR en 2023.
5. Ce point restera inscrit à l’ordre du jour de la quarante‑troisième session du SCCR.

# Point 7 de l’ordre du jour : limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d’archives

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web consacrée à la quarante‑deuxième session du SCCR, à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=69311>.
2. Le président a donné la parole au coordonnateur du groupe des pays africains pour qu’il présente sa “Proposition concernant un projet de programme de travail sur les exceptions et limitations” (SCCR/42/4). Le Secrétariat a été invité par le président à présenter un récapitulatif des travaux réalisés dans le cadre du plan d’action – bibliothèques, services d’archives et musées et du plan d’action – établissements d’enseignement et de recherche et personnes ayant d’autres handicaps (document SCCR/36/7), ainsi que le “Rapport sur les séminaires régionaux et la conférence internationale” (document SCCR/40/2).
3. Le président a ensuite invité les membres du comité et les observateurs à formuler des observations générales sur le sujet des limitations et exceptions, ainsi que sur la proposition du groupe des pays africains.
4. Les observations générales ont été suivies d’une séance de questions‑réponses et d’un échange de vues entre le comité, les observateurs et les experts. L’échange s’est nourri des enseignements tirés des séminaires régionaux et de la conférence de l’OMPI organisés en 2018‑2019.
5. Le comité s’est félicité de l’initiative du groupe des pays africains et de son ouverture à ce que sa proposition soit modifiée compte tenu des interventions faites au cours de la quarante‑deuxième session du SCCR (document SCCR/42/4 Rev.). Il a invité les membres à poursuivre le dialogue avec le groupe des pays africains en vue d’examiner une proposition révisée lors de la quarante‑troisième session du SCCR.
6. Le comité a fixé deux lignes d’action :
	1. lors de la prochaine session du SCCR, le Secrétariat devrait inviter des experts et des membres à présenter, dans le cadre des points de l’ordre du jour relatifs aux limitations et exceptions, des exposés sur les éventuels problèmes liés aux utilisations spécifiques d’œuvres protégées par le droit d’auteur dans l’environnement transfrontière en ligne, par exemple dans le cadre d’un cours en ligne réunissant des étudiants de plusieurs pays, ou lorsque des chercheurs travaillant en collaboration ou les sujets de leurs recherches sont situés dans différents pays;
	2. en s’appuyant sur les travaux réalisés à ce jour et sur les discussions ultérieures des membres du comité, le cas échéant, le Secrétariat devrait élaborer des guides destinés à orienter les programmes d’assistance technique ciblés visant à aider les États membres à élaborer des lois et des politiques d’appui à l’éducation, à la recherche et à la sauvegarde du patrimoine culturel, définies en consultation avec des experts, des parties prenantes des communautés bénéficiaires et des titulaires de droits, par l’intermédiaire de processus de consultation transparents; et
	3. lors de la quarante‑troisième session du SCCR, en ce qui concerne le paragraphe b), le Secrétariat présentera 1) une étude exploratoire sur les limitations et les exceptions à des fins de recherche et 2) un guide sur la sauvegarde du patrimoine.
7. Le point de l’ordre du jour consacré aux limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d’archives restera inscrit à l’ordre du jour de la quarante‑troisième session du SCCR.

# Point 8 de l’ordre du jour : limitations et exceptions en faveur des établissements d’enseignement et de recherche et des personnes ayant d’autres handicaps

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web consacrée à la quarante‑deuxième session du SCCR, à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=69311>.
2. Le président a donné la parole au coordonnateur du groupe des pays africains pour qu’il présente sa “Proposition concernant un projet de programme de travail sur les exceptions et limitations” (SCCR/42/4). Le Secrétariat a été invité par le président à présenter un récapitulatif des travaux réalisés dans le cadre du plan d’action – bibliothèques, services d’archives et musées et du plan d’action – établissements d’enseignement et de recherche et personnes ayant d’autres handicaps (document SCCR/36/7), ainsi que le “Rapport sur les séminaires régionaux et la conférence internationale” (document SCCR/40/2).
3. Le président a ensuite invité les membres du comité et les observateurs à formuler des observations générales sur le sujet des limitations et exceptions, ainsi que sur la proposition du groupe des pays africains.
4. Les observations générales ont été suivies d’une séance de questions‑réponses et d’un échange de vues entre le comité, les observateurs et les experts. L’échange s’est nourri des enseignements tirés des séminaires régionaux et de la conférence de l’OMPI organisés en 2018‑2019.
5. Le comité s’est félicité de l’initiative du groupe des pays africains et de son ouverture à ce que sa proposition soit modifiée compte tenu des interventions faites au cours de la quarante‑deuxième session du SCCR (document SCCR/42/4 Rev.). Il a invité les membres à poursuivre le dialogue avec le groupe des pays africains en vue d’examiner une proposition révisée lors de la quarante‑troisième session du SCCR.
6. Le comité a fixé deux lignes d’action :
	1. lors de la prochaine session du SCCR, le Secrétariat devrait inviter des experts et des membres à présenter, dans le cadre des points de l’ordre du jour relatifs aux limitations et exceptions, des exposés sur les éventuels problèmes liés aux utilisations spécifiques d’œuvres protégées par le droit d’auteur dans l’environnement transfrontière en ligne, par exemple dans le cadre d’un cours en ligne réunissant des étudiants de plusieurs pays, ou lorsque des chercheurs travaillant en collaboration ou les sujets de leurs recherches sont situés dans différents pays;
	2. en s’appuyant sur les travaux réalisés à ce jour et sur les discussions ultérieures des membres du comité, le cas échéant, le Secrétariat devrait élaborer des guides destinés à orienter les programmes d’assistance technique ciblés visant à aider les États membres à élaborer des lois et des politiques d’appui à l’éducation, à la recherche et à la sauvegarde du patrimoine culturel, définies en consultation avec des experts, des parties prenantes des communautés bénéficiaires et des titulaires de droits, par l’intermédiaire de processus de consultation transparents; et
	3. lors de la quarante‑troisième session du SCCR, en ce qui concerne le paragraphe b), le Secrétariat présentera 1) une étude exploratoire sur les limitations et les exceptions à des fins de recherche et 2) un guide sur la sauvegarde du patrimoine.
7. Le point de l’ordre du jour consacré aux limitations et exceptions en faveur des établissements d’enseignement et de recherche et des personnes ayant d’autres handicaps restera inscrit à l’ordre du jour de la quarante‑troisième session du SCCR.

# Point 9 de l’ordre du jour : questions diverses

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web consacrée à la quarante‑deuxième session du SCCR, à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=69311>.
2. En ce qui concerne le thème du droit d’auteur dans l’environnement numérique, le comité a assisté à des exposés sur les sujets ci‑après : “À l’intérieur du marché mondial de la musique numérique” (SCCR/41/2), par Mme Susan Butler; “Étude sur les artistes sur le marché de la musique numérique : considérations économiques et juridiques” (SCCR/41/3), par M. Christian Castle et M. Claudio Feijoo; “Étude portant sur le marché numérique de la musique en Afrique de l’Ouest” (SCCR/41/6), par M. El H. Mansour Jacques Sagna; et “Rapport sur le marché de la musique en ligne et les principaux modèles d’affaires en Asie : aperçu et tendances générales” (SCCR/41/7), par Mme Irene Calboli et M. George Hwang, ainsi qu’une présentation vidéo sur “Le marché de la musique en Amérique latine” (SCCR/41/4), par Mme Leila Cobo. Les exposés ont été suivis de déclarations des délégations et d’une séance de questions‑réponses avec certains des auteurs de l’étude. Le comité est convenu de poursuivre l’échange de vues et d’informations sur ce point.
3. Le comité a accueilli favorablement la proposition du GRULAC tendant à organiser, durant la quarante‑troisième session du SCCR, une séance d’information d’une demi‑journée (trois heures) sur le marché de la diffusion de musique en continu. Il a été demandé au Secrétariat d’organiser cette séance sur la base de la Proposition relative à l’organisation d’une “Séance d’information sur le marché de la diffusion de musique en continu” à la quarante‑troisième session du SCCR, soumise par le GRULAC.
4. En ce qui concerne le thème du droit de suite, le comité a pris note des déclarations faites par les délégations et est convenu de poursuivre l’échange de vues et d’informations sur ce point.
5. En ce qui concerne le thème du renforcement de la protection des droits des metteurs en scène au niveau international, le Secrétariat a expliqué que, comme il n’y avait pas de nouveaux développements sous ce point de l’ordre du jour, il avait été convenu à l’avance de reporter l’examen de cette question à la prochaine session.
6. Le comité a pris note de la “Proposition concernant l’inscription d’une étude sur le droit de prêt public à l’ordre du jour et dans les travaux futurs du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)” (document SCCR/40/3 Rev.2), ainsi que des déclarations faites par les délégations.
7. Ces quatre questions resteront inscrites à l’ordre du jour de la quarante‑troisième session du SCCR.

# Séance d’information

1. Le 9 mai 2022, premier jour de la quarante‑deuxième session du SCCR, le Secrétariat a présenté une séance d’information d’une demi‑journée consacrée au thème de l’impact de la Covid‑19 sur l’écosystème culturel, créatif et éducatif, y compris le droit d’auteur, les droits connexes et les limitations et exceptions, comme demandé par le comité à la quarante et unième session du SCCR.
2. Au cours de la session, après les exposés des experts, les membres et les observateurs ont eu l’occasion d’échanger leurs points de vue et leurs données d’expérience.
3. Le rapport sur l’impact de la pandémie de Covid‑19 sur les industries de la création, les institutions culturelles, l’enseignement et la recherche, les réponses au questionnaire des membres et observateurs du SCCR et l’enregistrement de la séance d’information sont disponibles à l’adresse [https://www.wipo.int/meetings/fr/2022/info‑session‑impact‑covid‑19‑copyright‑ecosystems.html](https://www.wipo.int/meetings/fr/2022/info-session-impact-covid-19-copyright-ecosystems.html). Toute information complémentaire ou tout commentaire sur le rapport sont les bienvenus et peuvent être envoyés à l’adresse copyright.mail@wipo.int.

# Résumé présenté par le président

1. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par le président. Le président a précisé que le résumé rendait compte du point de vue du président sur les résultats de la quarante‑deuxième session du SCCR et que, par conséquent, il n’était pas soumis au comité pour approbation.

# Point 10 de l’ordre du jour : clôture de la session

1. La prochaine session du comité se tiendra en 2023.

[Fin du document]